
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Birbaum Thomas	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	
Dépôt au nom d'un groupe	Choisissez un élément.	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

Titre

Deux bus + deux tarifs = un casse-tête?

Texte de l'intervention

Notre commune est parcouru par deux lignes de bus : Carpostal et Bus Urbain. Ces deux lignes desservent plusieurs arrêts en commun.

Or, il y a deux types de tarifications pour un même trajet avec deux services de bus parallèles.

Si je prends de Monthey-ville à Muraz, Pré-Court je paie 3frs avec le car postal.

Si en revanche je prends le bus urbain pour le même trajet Monthey-ville à Muraz, Pré-Court, je change de zone et doit payer 3frs60.

Pour aller du même point A au même point B, je paie un prix différent.

Nos concitoyens souhaitant aller dans la ville voisine par transport public et n'habitant pas à proximité d'un arrêt du car postal paieront plus cher en prenant le bus urbain pour aller au même endroit, par rapport à ceux prenant le car postal.

Cette situation ubuesque apparaît dans l'utilisation des railscheck. Pour rappel les railschecks s'adressent aux apprentis et aux étudiants du secondaire II général et couvre 50% du prix de l'abonnement de parcours 2^e classe entre le domicile et le lieu de cours. Le railscheck n'indique pas le montant de la subvention mais seulement le domicile et l'école, depuis l'année passée.

Ainsi les citoyens au courant de cette tarification différenciée prendront pour leurs enfants l'abonnement de parcours avec le bus urbain depuis Muraz jusqu'à la gare CFF de Monthey (2 zones). Tandis que ceux qui ne sont pas au courant de « l'astuce » prendront un abonnement de parcours carpostal avec prolongation du bus urbain. (100.- supplémentaire par rapport à « l'astuce »).

Deux tarifs différents ne peuvent qu'amener incertitude, complexification et sentiment d'injustice entre habitants de nos 5 villages. Je remercie donc le Conseil Municipal de répondre à mon interpellation sur la tarification des transports publics.

Conclusion

1. Est-ce que le Conseil Municipal est conscient de cette tarification différenciée ?
2. Tout le monde sait que c'est l'Office Fédéral des transports, soit l'administration fédérale, qui fixe le prix au kilomètre. Celui-ci n'est jamais réévalué. Est-ce que le Conseil Municipal souhaite leur demander la révision de la politique tarifaire de CarPostal ?

3. Avez-vous des comparaisons avec d'autres communes qui possèdent elles-aussi un bus communal en sus du Carpostal, et les tarifs qui s'y pratiquent ? Y a-t-il des tarifications différentes chez eux aussi ?
4. Où sont les discussions sur le tarif d'agglomération ? Et où en est l'extension de la communauté tarifaire Mobilis au Chablais valaisan ? Doit-on s'attendre à une augmentation des prix comme sur le Chablais vaudois ?

Collombey-Muraz, le 17 août 2017

1^{er} signataire : *Bühlmann*

Reçu le 21.08.17 